

Communiqué de presse du 16 septembre 2014

●
Saint Laurent du Var : un troisième simulacre de concertation
Les "Ateliers Citoyens" organisés par l'Établissement public d'aménagement
avatars d'une concertation bâclée
●

Depuis le décret de création du 7 mars 2008, l'Opération d'intérêt national (OIN) lancée par Christian Estrosi, alors Secrétaire d'État à l'Aménagement du territoire, avance dans la plus grande opacité. Pourtant, l'investissement alors annoncé de 2,5 milliards d'euros, devrait permettre le développement de commerces, d'équipements de loisirs, d'infrastructures de transports, sur un territoire de près de 10 000 hectares s'étendant sur l'ensemble de la Plaine du Var. De nombreuses associations locales, régionales et même nationales s'étaient regroupées pour saisir la Commission nationale du débat public afin qu'un véritable débat public puisse s'instaurer autour de ce projet pompeusement qualifié "Éco-Vallée Plaine du Var".

Les années passant, le changement de gouvernement n'a abouti qu'à adjoindre, à l'Établissement public d'aménagement (EPA) chargé par l'État de piloter l'opération, un *Comité permanent de concertation* (CPC) mis en place en juillet 2013, constitué de 40 membres répartis en 5 collèges, au sein desquels 16 représentants syndicaux et associatifs.

Au bout d'une année d'existence, ce CPC, dont les rangs se sont rapidement éclaircis, ne sert plus guère que de "faire valoir" pour une opération qui se poursuit en sous-main, d'autant que, dans la lignée et sur le modèle des pseudo-concertations qui l'ont précédé, les Autorités ont pris le parti de confier à un bureau d'études le soin de configurer, de piloter, de modeler et de ciseler des conclusions alibis pour valider des projets dont l'EPA n'a encore, ni dressé l'inventaire, ni évalué les impacts, au mépris des instructions données par l'État.

Cette démarche a été mise en échec dès l'ouverture du premier "*Atelier Citoyen*", le 2 juillet à Carros où le public a d'emblée revendiqué le *débat public* dont la demande, unanimement formulée en 2010 et réitérée en 2011, n'a toujours pas abouti.

Elle a été une nouvelle fois mise en échec le 27 août à Colomars où les associations ont catégoriquement refusé de participer au second "*Atelier Citoyen*" en se référant aux revendications prioritaires élaborées conjointement avec les membres du *Groupe de Travail Inter-Collèges* (GTIC) réunissant six syndicats et associations [UD CFDT 06 - UD CGT 06 - FNE 06 - GADSECA - GIR Maralpin - Région Verte] membres du CPC [cf. annexe]. L'ensemble des associations y a, en revanche, fait état de l'inventaire qu'elles ont elles-mêmes dressé des opérations en projet ou en cours de réalisation dans le périmètre de l'OIN. Cet inventaire est éloquent : huit des 29 de ces opérations ne figurent pas dans l'inventaire dressé par l'EPA.

Face à des positions d'une telle clarté et d'une telle fermeté, on déplorera d'autant plus la sourde oreille du Préfet à l'offre du Président de la CNDP¹, celle de déléguer à cette concertation le *garant* qui serait seul en mesure de l'accréditer et d'engager la réflexion sur des bases plus sereines et constructives.

On peut espérer que l'audit de l'EPA, diligenté du 10 au 12 septembre par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), dont la délégation a auditionné à cette occasion les représentants du GTIC, fera écho à nos propositions d'ouvrir un vrai débat public sur l'aménagement de la Plaine du Var, et à nos revendications telles qu'elles figurent dans l'encadré qui suit.

Annexe - Les revendications prioritaires du monde syndical et associatif

- Une vraie concertation est nécessaire, le collectif demande aujourd'hui un *moratoire* afin que l'ensemble de la population puisse réellement s'exprimer sur l'ensemble des projets qui

¹ CNDP : Commission nationale du débat public

verront le jour sur tout le périmètre de ce territoire.

- L'établissement d'un "*État des lieux*", condition sine qua non de celui du *Plan Stratégique Opérationnel* (PSO), obligation légale, doit porter sur l'ensemble des opérations réalisées et projetées tel que le Collectif s'est appliqué à en dresser l'inventaire
- Conformément aux demandes réitérées de l'État et non suivies d'effet à ce jour par l'EPA,
 - Nécessité d'une *vision globale* du projet insérant ce dernier dans son contexte géographique et socio économique le plus large, et dans une perspective à long terme
 - Évaluation des *effets cumulés* des différentes opérations lancées dans la plaine du Var
 - Mise en œuvre d'un *plan guide* comme document d'organisation et de cohérence territoriale (en lien avec le PSO)
- Répondre à l'exigence commune de protection de la nature, de son patrimoine, de ses ressources potentielles (agriculture) en respectant en tout premier lieu les mesures édictées à cette fin avant la mise en œuvre du projet.



Tableau

Inventaire des opérations en projet ou en cours de réalisation dans le périmètre de l'OIN Éco-Vallée Plaine du Var [7 pages]

